




|  |   |   |
|--|---|---|
| <br> | <p><i>Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature</i></p> <p><i>Direction de l'eau et de la biodiversité</i></p> |  |
|--|---|---|

## Utilisation de l'outil GEREP

*EAU\_2015\_200*

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Public visé</b>            | <p>Les inspecteurs Police de l'eau qui contrôlent des STEU de plus de 100 000 eq hab (établissements entrant dans le champ de l'arrêté ministériel du 31/01/2008 relatif à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets)</p>   |
|                               | <p>Nombre de personnes maximum : 9</p>  |
| <b>Objectifs</b>              | <p>Cette formation doit permettre aux stagiaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquérir les connaissances réglementaires liées à l'outil de déclaration,</li> <li>- acquérir les bases pour naviguer facilement dans l'application</li> <li>- connaître les contrôles réalisés par l'application, les problèmes rencontrés par les exploitants ainsi que les pistes de contrôles devant être réalisés par les inspecteurs.</li> </ul> |
| <b>Date</b>                   | <p>23 janvier 2015 / 14h15 - 17h00</p>  |
| <b>Lieu</b>                   | <p>IFORE - La Défense, Tour Pascal A, Salle 2 (niveau -1 de la TPA)</p>   |
| <b>Pré-requis</b>             | <p>Etre sur un poste exerçant des missions de Police de l'eau (depuis 6 mois) et connaître la réglementation relative à l'assainissement. Cette formation est juxtaposée à la demi journée de formation « l'assainissement collectif autosurveillance des micropolluants » du 23 janvier 2015 matin. Pour chacune de ces formations, une inscription spécifique en ligne sur le site d'internet de l'IFORE est à effectuer.</p>                           |
| <b>Techniques d'animation</b> | <p>Diaporama, Temps d'échange en groupe, formation en salle informatique</p>  |

### **Éléments de programme**

La formation qui se déroulera sur une demi-journée se déclinera de la manière suivante :

- Première partie : réglementation;
- Deuxième partie : présentation de l'application GEREP (côté exploitant et côté inspection)
- Troisième-partie : étude de cas - partie propriétés / eau / déchets (cas spécifique de la déclaration d'une STEU)